

Strasbourg, le 30 mai 2022

Monsieur le Président  
Collectivité européenne d'Alsace  
1 place du Quartier Blanc  
67000 STRASBOURG

Objet : Demande de rattrapage des possibilités d'avancements de grade perdues en catégorie C au titre de l'année 2021

Monsieur le Président,

A l'issue de négociations constructives qui se sont tenues en avril 2021, notre organisation syndicale a été la seule à se prononcer favorablement en Comité technique sur la question des lignes directrices de gestion opérationnelles dans la mesure où la Collectivité a pris des engagements importants à l'égard des agents en matière de déroulement de carrière.

L'une des garanties qui nous avait été donnée consistait à inscrire en totalité le nombre maximum d'agents promouvables sur les tableaux d'avancement et à exploiter ainsi dans leur intégralité les ratios d'avancement.

Cependant, les tableaux d'avancement de grade en catégorie C établis au titre de l'année 2021 ne comportaient pas le nombre maximum d'agents promouvables. Si la perte de possibilités d'avancement a été assez limitée pour la filière administrative, tel n'a pas été le cas pour la filière technique.

Ainsi ont notamment été perdues 3 possibilités d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe des établissements d'enseignement, 7 possibilités d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (20%) et enfin 19 possibilités d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (35%).

Comme nous avons pu vous l'indiquer lors de notre rencontre du 24 mai dernier, ces pertes d'avancements de grade sont essentiellement dues à un défaut de propositions en nombre suffisant en particulier de la part de la Direction des Routes, des Infrastructures et des Mobilités (DRIM) alors que cette dernière compte pourtant de nombreux agents éligibles et méritants.

Pour notre organisation syndicale, le respect des engagements et de la parole donnée constitue un principe fondamental de manière générale, mais plus encore, dans le cadre d'un dialogue social reposant sur une confiance réciproque.

Dans ces conditions et afin de respecter les engagements pris au nom de la Collectivité par vos services, nous vous proposons de rattraper les possibilités d'avancement perdues au titre de l'année 2021 en augmentant à due proportion et de manière temporaire en 2022 les ratios d'avancement de grade concernés.

Si cette proposition venait à être acceptée, il conviendrait en parallèle de sensibiliser la Direction des Routes, des Infrastructures et des Mobilités de telle manière à ce qu'elle propose un nombre suffisant d'agents pour un avancement de grade dès lors que ceux-ci ne sont pas démeritants.

Persuadé de votre attachement au respect des engagements pris, nous espérons vivement que vous donnerez suite à cette présente demande. Dans cette attente, nous vous prions, Monsieur le Président, de recevoir l'expression de notre considération.

Le secrétaire général



Christophe ODERMATT